



# communiqué de presse

Mercredi 17 juin 2009

---

## Bilan de l'accompagnement éducatif dans les écoles et les collèges pour l'année 2008-2009

---

Conformément à la lettre de mission qui lui avait été adressée par le Président de la République, Xavier Darcos a mis en place un dispositif d'accueil après les cours qui est désormais proposé à chaque collégien ainsi qu'à tous les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent.

Cet accompagnement éducatif d'une durée de 2 heures, 4 jours par semaine, s'organise autour de quatre domaines : **l'aide aux devoirs, les activités culturelles, la pratique sportive et les langues vivantes.**

Selon l'enquête menée par le ministère de l'Education nationale en **mai 2009** :

**725 434 collégiens du public, soit 30,7% des effectifs, bénéficient du dispositif dans 5 104 collèges** ; plus de 3,4 millions d'heures sont ainsi consacrées à l'accompagnement éducatif et sont assurées par **113 057 intervenants**, dont 60% d'enseignants, ce qui permet un taux d'encadrement moyen d'1 intervenant pour 6 collégiens.

**147 014 élèves des écoles élémentaires publiques relevant de l'éducation prioritaire** bénéficient du même dispositif, soit 26,9% des élèves des écoles en RAR (réseau ambition réussite) et 24% des élèves des écoles en RRS (réseau réussite scolaire). **2 640 écoles** y participent ; **178 écoles élémentaires** hors éducation prioritaire font également partie du dispositif. **22 944 intervenants**, dont 73,1% d'enseignants, permettent un taux d'encadrement moyen d'1 intervenant pour 6 écoliers.

Les professeurs constituent la majorité des intervenants ; des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques et des assistants de langue contribuent également à l'accompagnement éducatif des élèves, en liaison avec l'équipe pédagogique. Certaines activités sont animées par des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants, des personnels des collectivités territoriales...

Dans les collèges publics, l'aide aux devoirs représente 65,1% de ces activités, la pratique artistique et culturelle 20,7%, la pratique sportive 10,4% et les langues vivantes 3,8%.

Dans les écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, les 698 767 heures d'accompagnement sont réparties comme suit : 62% pour l'aide au travail scolaire, 26,1% pour la pratique artistique et culturelle et 11,9% pour la pratique sportive.

**323 millions d'euros sont consacrés à ce dispositif pour l'année civile 2009.**

Ces chiffres attestent du succès qu'a rencontré l'accompagnement éducatif des élèves après la classe, depuis sa mise en œuvre. Ils traduisent aussi la nécessité d'aller plus loin dans l'ouverture des établissements scolaires aux élèves en dehors des heures consacrées à l'enseignement : ainsi, à la demande du Président de la République, Xavier Darcos a entrepris une réflexion sur la possibilité d'allonger les périodes et les horaires d'ouverture des lycées pour permettre le développement de nouvelles activités au service des élèves et des familles.

---

Contact presse

Service de presse

01 55 55 30 10

---